

Barreau de Montréal

États financiers au 31 mars 2014

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 16
Annexe	17



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Barreau de Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton

S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
Les Tours Triomphe
2500, boulevard Daniel-Johnson
Laval (Québec) H7T 2P6

Téléphone : 514 382-0270
Télécopieur : 514-875-9797
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Barreau de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Barreau de Montréal au 31 mars 2014 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Laval
Le 30 avril 2014

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A122487

Barreau de Montréal

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

			2014	2013
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Cotisations régulières des membres	1 989 146		1 989 146	1 954 657
Produits nets de placements (note 3)	9 189	18 229	27 418	27 430
Produits provenant d'activités (note 4)	285 260		285 260	327 200
Autres produits	91 408		91 408	33 091
	2 375 003	18 229	2 393 232	2 342 378
Charges				
Services administratifs (annexe A)	1 619 096		1 619 096	1 545 380
Subventions et prix annuels	196 558		196 558	185 464
Charges provenant d'activités (note 4)	431 037		431 037	399 425
	2 246 691	-	2 246 691	2 130 269
Excédent des produits par rapport aux charges	128 312	18 229	146 541	212 109

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014			2013		
	Fonds d'administration		Fonds de réserve			
	Non grevé d'affections	Investi en immobilisations	Total	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début	403 432	62 027	465 459	626 788	880 138	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	163 848	(35 536)	128 312	18 229	212 109	
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles	(67 010)	67 010				
Solde à la fin	500 270	93 501	593 771	645 017	1 092 247	

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	146 541	212 109
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	21 444	33 587
Amortissement des immobilisations incorporelles	14 092	2 537
Variation de la juste valeur sur les actifs financiers évalués à la juste valeur	1 349	(2 071)
Régimes de retraite	1 870	(17 161)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(84 841)</u>	<u>72 574</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>100 455</u>	<u>301 575</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(601 601)	(497 738)
Cession de placements	467 971	315 500
Immobilisations corporelles	(3 791)	(11 540)
Immobilisations incorporelles	<u>(63 219)</u>	<u>(31 902)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(200 640)</u>	<u>(225 680)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(100 185)	75 895
Encaisse au début	<u>105 848</u>	<u>29 953</u>
Encaisse à la fin	<u><u>5 663</u></u>	<u><u>105 848</u></u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

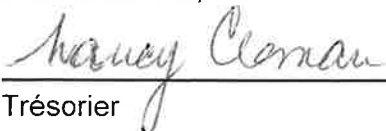
Situation financière

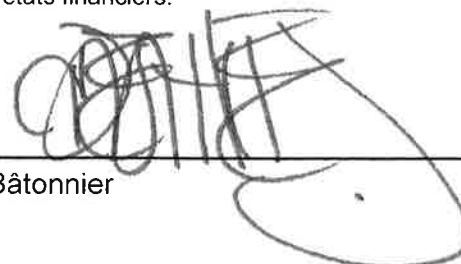
au 31 mars 2014

	2014		2013
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total
	\$	\$	\$
ACTIF			
Court terme			
Encaisse	5 663		105 848
Comptes clients et autres créances (note 5)	42 438		56 805
Avances au fond de réserve, sans intérêt	98 879		
Frais payés d'avance	111 271		78 173
	258 251		240 826
Long terme			
Placements (note 6)	288 978	743 896	900 593
Immobilisations corporelles (note 7)	11 280		28 933
Immobilisations incorporelles (note 8)	82 221		33 094
Actif au titre des prestations constituées (note 10)	161 091		160 361
	801 821	743 896	1 363 807
PASSIF			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	150 275		135 059
Produits reportés	32 675		114 001
Dû au fonds d'administration, sans intérêt		98 879	
	182 950	98 879	249 060
Long terme			
Passif au titre des prestations constituées (note 10)	25 100		22 500
	208 050	98 879	271 560
SOLDES DE FONDS			
Non grevé d'affectations	500 270		403 432
Investi en immobilisations	93 501		62 027
Grevé d'affectations		645 017	626 788
	593 771	645 017	1 092 247
	801 821	743 896	1 363 807

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Trésorier


Bâtonnier

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., c.B-1) le 30 mai 1849, est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'organisme sont la protection des intérêts du public, une saine administration de la justice et l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités de placements.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des résultats excluent les autres produits de placements et sont présentées au poste Produits nets de placements.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Les produits de cotisations régulières des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée des cotisations à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les montants soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits provenant d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les montants reçus pour l'exercice subséquent sont présentés comme produits reportés au passif du bilan du fonds d'administration et du fonds de réserve.

Les produits nets de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et plus spécifiquement de la façon suivante :

- Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, 5 ans
Logiciels, site web et bases de données	3 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Avantages sociaux futurs

L'organisme constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations déterminées à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. L'organisme comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. À cette fin, l'organisme a adopté les conventions suivantes :

- L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite est de 12 ans.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

3 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Fonds d'administration		
Produits d'intérêts sur les actifs financiers évalués à juste valeur	9 189	12 546
Fonds de réserve		
Produits d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur	19 578	12 813
Variation de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(1 349)	2 071
	<u>18 229</u>	<u>14 884</u>
	<u>27 418</u>	<u>27 430</u>

4 - ACTIVITÉS

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
	Produits	Charges	Produits	Charges
	\$	\$	\$	\$
Tournoi de golf	20 203	16 333	21 451	17 319
Tournoi de tennis	2 555	2 555	2 792	2 689
Journée du Barreau	28 027	89 942	24 204	75 131
Salon des avocats	100 187	82 756	115 067	69 085
Activités de formation	77 387	58 353	111 847	55 819
Prestation collective de serment	5 550	20 283	8 500	22 801
Salon Visez droit	51 351	160 815	43 339	156 581
	<u>285 260</u>	<u>431 037</u>	<u>327 200</u>	<u>399 425</u>

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Comptes clients	19 275	24 328
Taxes à la consommation à recevoir	23 163	32 477
	<u>42 438</u>	<u>56 805</u>

6 - PLACEMENTS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Fonds d'administration		
Certificat de placement garanti, 1,07 % (1,29 % en 2013), échéant en avril 2014	288 978	384 925
Fonds de réserve		
Certificats de placements garantis, taux d'intérêt variant de 1,75 % à 3,65 %, échéant à différentes dates jusqu'en avril 2017	714 969	491 319
Fonds communs	28 927	24 349
	<u>743 896</u>	<u>515 668</u>
	<u>1 032 874</u>	<u>900 593</u>

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2014

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>2014 Valeur comptable nette</u>	<u>2013 Valeur comptable nette</u>
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	30 356	21 253	9 103	12 468
Mobilier de bureau	77 894	75 717	2 177	6 503
Améliorations locatives	138 457	138 457		9 962
	<u>246 707</u>	<u>235 427</u>	<u>11 280</u>	<u>28 933</u>

8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>2014 Valeur comptable nette</u>	<u>2013 Valeur comptable nette</u>
	\$	\$	\$	\$
Site web	25 875	8 625	17 250	16 000
Logiciels	13 717	9 442	4 275	9 742
Base de données	60 696		60 696	7 352
	<u>100 288</u>	<u>18 067</u>	<u>82 221</u>	<u>33 094</u>

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	139 402	123 485
Cotisations au régime de retraite à payer	10 873	11 574
	<u>150 275</u>	<u>135 059</u>

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfices) totalisent 534 \$ au 31 mars 2014 (291 \$ au 31 mars 2013).

10 - RÉGIMES DE RETRAITE

L'organisme a des régimes de retraite à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, et un régime de retraite à cotisations déterminées.

Les informations suivantes résument les données relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées seulement.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

10 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Description des régimes de retraite à prestations déterminées

Les régimes de retraite à prestations déterminées garantissent à la plupart des salariés de l'organisme le paiement de prestations de retraite. Ces prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière.

Les paiements en espèces au titre des régimes de retraite, constitués des cotisations de l'organisme à ses régimes de retraite capitalisés et des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés, totalisent 83 100 \$.

L'organisme évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2012 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2013.

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	2 657 900	2 549 700
Juste valeur des actifs des régimes	<u>3 131 600</u>	<u>2 681 500</u>
Situation de capitalisation - excédent	473 700	131 800
Pertes actuarielles non constatées (gains actuariels non constatés)	<u>(337 709)</u>	<u>6 061</u>
Actif au titre des prestations constituées	<u><u>135 991</u></u>	<u><u>137 861</u></u>

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées figure comme suit au bilan de l'organisme :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Actif au titre des prestations constituées	161 091	160 631
Passif au titre des prestations constituées	<u>(25 100)</u>	<u>(22 500)</u>
	<u><u>135 991</u></u>	<u><u>137 861</u></u>

La composition des actifs des régimes de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 décembre, se présente comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	%	%
Catégories d'actifs		
Titre de capitaux propres	35	39
Titre de créances	63	54
Placements alternatifs	<u>2</u>	<u>7</u>
	<u><u>100</u></u>	<u><u>100</u></u>

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2014

10 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Description des régimes de retraite à prestations déterminées (suite)

Les montants présentés précédemment relativement aux obligations au titre des prestations constituées et à la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants relativement aux régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	44 400	28 000
Juste valeur des actifs des régimes	-	-
Situation de capitalisation - déficit	<u>(44 400)</u>	<u>(28 000)</u>

La charge de retraite constatée dans l'exercice s'élève à 84 970 \$ (53 339 \$ en 2013).

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	4,85	4,45
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	4,45	5,15
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	4,90	4,90
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00

Les prestations versées par les régimes de retraite se sont chiffrées à 72 200 \$ (124 000 \$ en 2013).

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux placements est considéré comme négligeable puisque les contreparties sont des banques réputées dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement :

– Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les certificats de placements garantis portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

De plus, les fonds communs de placement exposent aussi indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt;

– Risque de prix autre :

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers de l'organisme qui sont évalués au coût après amortissement totalise 24 938 \$ (130 176 \$ au 31 mars 2013), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 1 032 874 \$ (900 593 \$ au 31 mars 2013).

12 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location pour des locaux, à verser une somme de 218 666 \$. Les contrats échoient le 31 mars 2015 et le 31 mai 2016. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 133 432 \$ en 2015, à 73 058 \$ en 2016 et à 12 176 \$ en 2017.

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat pour des services de télécommunications, à verser une somme de 7 150 \$. Le contrat échoit le 27 février 2015. Les paiements minimums exigibles pour le prochain exercice s'élèvent à 7 150 \$.

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
au 31 mars 2014

12 - ENGAGEMENTS (suite)

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats pour la location et l'entretien d'équipement de bureau, à verser une somme de 60 259 \$. Les contrats échoient le 26 août 2017 et le 27 mai 2020. Les paiements minimums exigibles pour les six prochains exercices s'élèvent à 16 469 \$ de 2015 à 2017, à 9 019 \$ en 2018, à 1 569 \$ en 2019 et à 264 \$ en 2020.

13 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Barreau de Montréal

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	ANNEXE A	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
SERVICES ADMINISTRATIFS		
Salaires et charges sociales	820 100	761 200
Régimes de retraite	84 970	53 339
Allocation de fonction du bâtonnier	60 000	60 000
Allocation de fonction du premier conseiller	30 000	30 000
Allocation pour bâtonnier sortant	30 000	30 000
Assemblée annuelle, frais de réception et activités sociales	41 051	50 547
Assurances	1 509	1 398
Autres charges	30 387	33 295
Comités	57 964	55 140
Communications	18 410	17 712
Entretien et réparations	895	1 614
Frais de représentation	70 137	75 444
Informatique	18 924	27 297
Location et entretien d'équipement de bureau	15 806	15 986
Loyer	80 233	80 565
Papeterie et fournitures de bureau	22 003	22 709
Portraits et photos	1 542	4 180
Services de consultation juridique aux petites créances	15 000	15 000
Services professionnels	143 159	138 011
Télécommunications	9 241	8 540
Frais de crédit - cotisations des membres	28 229	27 279
Créances douteuses	4 000	
Amortissement de l'équipement informatique	7 156	7 960
Amortissement du mobilier de bureau	4 326	4 326
Amortissement des améliorations locatives	9 962	21 301
Amortissement des logiciels	5 467	2 537
Amortissement du site web	8 625	
	<u>1 619 096</u>	<u>1 545 380</u>